Règlement des jeux concours Facebook

**Article 1 : Organisateur**

La Comité Calvados Basketball organise via sa page Facebook des jeux gratuits et sans obligation d’achat, diffusé sur l’URL suivante https://www.facebook.com/CalvadosBasketball, sous la forme de plus de likes accessible par internet, dans les conditions prévues au présent règlement (dénommé ci-après « le concours »).

**Article 2 : Lot**

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants selon leur classement :

* 1er lot : un ordinateur
* 2ème lot : un jeu de maillot
* 3ème lot : un kit personnalisé (ballons, chasubles, gonfleur, plots)

Le concours est composé de la dotation fixée et subventionnée par le Comité Calvados Basketball.

Le lot n’est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l’échange de lots sont strictement interdits.

**Article 3 : Durée du concours**

Le concours se déroulera à partir du 19 mars 2021 pendant une durée indéterminée, à laquelle le Comité Calvados Basketball pourra mettre fin à tout moment en interrompant le fonctionnement du concours. Il est toutefois précisé que le Comité Calvados Basketball ne pourra pas interrompre le concours si les gagnants des lots ont été annoncés.

**Article 4 : Conditions de participation**

1. Le concours est ouvert à tout club de basket du Calvados.

2. La participation au concours implique pour tout club l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l’annulation automatique de la participation et de l’attribution éventuelle de gratifications.

**Article 5 : Modalités de participation**

Le concours se déroule comme suit, le club doit :

1. Disposer d’un logo pour représenter le club de basket.
2. Envoyer un logo de bonne qualité durant la période indiquée sur la publication.
3. Les dates du dite concours seront indiquées sur la publication en question (heures françaises de connexion faisant foi).
4. Le concours est accessible 24h sur 24 sur Internet à l’adresse : <https://www.facebook.com/CalvadosBasketball>
5. Frais de connexion non remboursés.

**Article 6 : Sélection du gagnant**

Le gagnant est celui qui a eu le plus de likes parmi l’intégralité des participants et ayant gagné tous les matchs à son encontre. Le gagnant doit aussi avoir respecté les conditions du règlement et après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Le gagnant désigné sera contacté par le Comité Calvados Basketball dans un délai maximum de 3 jours après l’annonce du gagnant sur la page Facebook (par message privé si ses paramètres de confidentialité le permettent, ou par commentaire sous sa participation si l’envoi d’un message privé n’est pas possible).

Le gagnant devra se conformer au règlement. S’il s’avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d’identité ou d’adresse fausse entraîne l’élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

**Article 7 : Acheminement du lot**

Après communication par le gagnant de ses coordonnées exactes, il pourra récupérer directement son lot chez le prestataire indiqué dans la publication ou au Comité. Le gagnant doit au préalable contacter 3 jours avant le prestataire ou le Comité pour connaitre les modalités.

**Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au concours implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites de l’Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d’interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l’organisme organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. des problèmes d’acheminement ;
5. du fonctionnement de tout logiciel ;
6. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
7. de tout dommage causé à l’ordinateur d’un participant ;
8. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d’un participant ;

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les désagréments, incidents ou accidents qui pourraient survenir au gagnant et/ou à leurs bénéficiaires pendant la jouissance de la dotation. Il en est de même en cas d’insatisfaction du gagnant quant à leur lot.

Il est précisé que L'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d’une interruption, d’un dysfonctionnement quel qu’il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d’une façon quelconque, d’une connexion au site développé dans le cadre de ce concours. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://www.facebook.com/CalvadosBasketball> et la participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du concours s’il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d’aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l’élimination du participant.

Le Jeu concours n’est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s’adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. L'organisateur s’autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n’importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit d’exclure définitivement des différents jeux/concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux/concours. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l’élimination immédiate du club. De même, toute tentative d’utilisation du jeu/concours en dehors de l’interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu/concours, l’utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l’utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entrainera l’élimination immédiate et sans recours du club.

Comité Calvados Basketball

10 rue Alexander Fleming

14200 Hérouville-Saint-Clair

Téléphone : 02 31 46 91 02

<https://www.comitebasket14.fr/>

https://www.facebook.com/CalvadosBasketball